

COA ET COMMANDES ALLEMANDES DE CHARS À RENAULT ET AUTRES, 27 MAI 1941, AN, 3 W 225, LEHIDEUX

Transcription d'Annie Lacroix-Riz. Fonds sous dérogation, photographie et photocopie interdites. Surligné par moi.

Lettre 10225 d'Amaury de L'Épine à Kramer, Paris, 27 mai 1941 (je dis bien 1941), 1 p., *in extenso*. Source : AN, 3 W 225, fonds Lehideux (Comité d'organisation de l'automobile)

« Nous avons été informés par la société Talbot-Darracq que celle-ci avait reçu du Heereswaffenamt¹ une commande de :

200 chenilles Gpw d'une tonne pour un montant total approximatif de frs. 8 600 000

Cette commande ne paraissant pas destinée à l'entretien des troupes d'occupation², nous avons suggéré à la société Talbot-Darracq d'en demander règlement par clearing. M. Renken, commissaire allemand de la société Talbot-Darracq, nous a répondu le 21 mai en nous demandant de nous mettre en rapport pour cette question avec M. le Major Boeder du Heereswaffenamt.

Je vous serais obligé de vouloir bien me ménager un entretien avec M. le Major Boeder.

La même question se pose pour :

1° une seconde commande passé par le même organisme à la société Talbot-Darracq pour :

- 200 jeux chenilles Zgw d'un montant total approximatif de frs. 20 190 000

2° pour une commande de 200 séries de 110 maillons de chars passée à la société SIMCA d'un montant total approximatif de frs. 18 000 000.

3° pour une commande de maillons de chars et de chenilles montées d'un montant approximatif³ de frs. 8 574 000 passée à la SA des usines Renault, également par l'Heereswaffenamt. »

Le document :

1° avère ma thèse d'une mobilisation de l'industrie française, Renault compris, pour le « 15 juin » 1941⁴, c'est à dire en vue de l'opération Barbarossa, et la documentation de renseignement brocardée par Dingli comme provenant « de la Résistance » (<http://louisrenault.blogs.letelegramme.com>);

2° exclut la thèse d'une fabrication forcée de chars ou pièces de chars réduite à des ateliers « réquisitionnés » dirigés par les Allemands et en quelque sorte soustraite à la tutelle de la SAUR.

¹ Bureau des armements de l'armée de terre.

² Troupes allemandes en France, mais, c'est alors de notoriété publique, commande destinée à l'imminent « front de l'Est ».

³ Il est bien écrit « d'un montant approximatif » et non « d'un montant total approximatif », comme dans les deux cas ci-dessus, ce qui suppose que ce chiffre ne représente pas la totalité de la commande passée à Renault.

⁴ *Industriels et banquiers français sous l'Occupation*, p. 140 sq.